

Défiscalisation / FIP FCPI

Objectif principal :

- Rechercher une réduction d'impôt

Produits :

- FIP (Fond Investissement de proximité)
- FCPI (Fond commun de placement dans l'innovation)

Avantages :

- ce dispositif permet d'investir sur des entreprises innovantes de croissance ou des PME matures et rentables ; 60% du capital détenu par le dispositif est investi sur des valeurs mobilières de petites et moyennes entreprises, côtées ou non, à caractère innovant.
- cet investissement permet une réduction d'impôts du montant investi
- réduction de 18% et **de 25% à compter de 2020**, dans la limite d'investissement de 12 000 € pour 1 personne seule ou 24 000 € pour un couple

Notre indépendance et notre conviction, nous permettent d'avoir accès aux meilleures compagnies de la place, priorisant la liberté de choix pour un contrat adapté à chaque situation